Les aides financières : vue d'ensemble

□□ Résumé simplifié

Plusieurs aides existent selon l'âge et la situation. Elles sont décidées par la MDPH et versées par la Caf, la MSA ou le département.

□□ Tableau de repères

- **AAH** : un revenu minimum pour les adultes. Jusqu'à 1 041,59 € par mois.
- **PCH** : financer les besoins liés au handicap (aide humaine, matériel, logement, véhicule).
- **AEEH** : pour les enfants de moins de 20 ans. Base de 153,01 € par mois, avec compléments.
- **RQTH** : pas une aide financière, mais elle ouvre des aides à l'emploi.
- **CMI invalidité** : avantages fiscaux et réductions.
- **AJPA** : indemnisation pour les aidants.
- **Fauteuil roulant** : remboursé à 100 % depuis le 1er décembre 2025.

□□ Conseils

- Tout passe en général par un seul dossier à la MDPH.
- Les montants évoluent chaque année : consultez la fiche de chaque aide.
- Certaines aides se cumulent, d'autres non (par exemple AEEH avec complément et PCH).

□□ À retenir

Ne pas renoncer à un droit par méconnaissance. Les Étincelles 72 peuvent vous aider à y voir clair.

> Dernière vérification : 15 novembre 2026.

Revision #1
Created 2026-11-15 12:29:03 UTC by admin-etincelles72
Updated 2026-11-15 12:29:03 UTC by admin-etincelles72